

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

- Année 2019 -

Nom : Prénom :

N° et rue :

Ville : N° Tél. :

Sollicite l'autorisation pour :

- A. le dépôt sur le domaine public d'un engin de chantier/ d'une installation de chantier/d'un bungalow/réservation, stationnement pour déménagement /d'un échafaudage/autres (barrez la mention inutile)**

Préciser la **date de début et de fin** : du .../.../... au .../.../..., soit ... jours

OU

- B. le dépôt d'une benne**

Préciser la **date de début et de fin** : du .../.../... au .../.../..., soit ... jours

OU

- C. la création d'un bateau face à ma propriété**

Cette autorisation concerne ma propriété sise :

N° : Rue :

à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Montant de la redevance :

- A. a) 3,15 €/m²/jour durant la première semaine** pour l'occupation du domaine public par un engin, une installation de chantier, un bungalow, un dépôt de matériel, délimitée par des barrières, des cônes. *Établi par la Délibération n°14020 du 18 décembre 2018 (visa S/Préfecture le 22 décembre 2018).*
- A. b) 0,53 € /m²/jour au-delà de la première semaine.** *Établi par la Délibération n° 14020 du 18 décembre 2018 (visa S/Préfecture le 22 décembre 2018).*
- B. 15 € le 1^{er} jour pour une benne, puis 8 € par jour suivant.** *Établi par la Délibération n°14020 du 18 décembre 2018 (visa S/Préfecture le 22 décembre 2018).*
- C. 29,60 € pour la création de bateau** quelle que soit la durée. Droit fixe établi par la Délibération n° 13205 du 0129.03.2014 et la Décision du Maire n° 2014/278 du 17.11.2014 (visa S/Préfecture le 21 novembre 2014) pour délivrance d'autorisation de voirie.

Joindre à la présente demande un chèque du montant de la redevance (**un chèque par demande**) libellé à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le .../.../...

Signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/12/2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, les membres composant le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 12 décembre 2018, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

M. PETITTA, Mme DIARD, M. OUAREM, Mme MAZEAU, M. AMRANE, M. DECOMBLE, Mme BOUCHON, M. GENDRE, Mme LELU VALNOT, M. ZAOUI, M. ROGER, Mme DE JESUS CARLOS, M. LEONHARDT, M. LIBANIO COUTINHO, Mme JAUNET, Mme VADROT, Mme GARCIA, Mme SOREL, M. VIMARD, Mme LEFORT, M. LE MEUR, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. FERNANDEZ, M. POUCH, M. ZLOWODZKI, Mme ROLLY, Mme PETIT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. LAROSE (pouvoir à Mme DIARD), M. DUPERRON (pouvoir à M. GENDRE), Mme DELEN (pouvoir à M. AMRANE), M. MOUCHEL (pouvoir à Mme CARCASSET), Mme CHERIF (pouvoir à M. FERNANDEZ), Mme HUON (pouvoir à M. DECOMBLE), M. PINTO CORDEIRO (pouvoir à Mme PETIT), Mme ESTEVE (pouvoir à M. ZLOWODZKI).

Etaient absents:

Mme GODAR, M. LAMAOUI, M. FOUILLEUL.

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 28
représentés : 8
absents : 3

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

Mme CARCASSET est élu secrétaire.

Monsieur QUINCHEZ, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 18 DECEMBRE 2018**
21 DEC. 2018
Présents : 28 **DELIBERATION N° : 14020**
Représentés : 8
Absents : 3 **DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER**
Pour : 36 **SERVICE : SERVICES TECHNIQUES**
Contre :
Abstention : **AFFAIRE SUIVIE PAR : SYLVIE CONTASSOT**

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2125-1,

VU que l'occupation temporaire d'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une redevance,

VU l'avis de la Commission Logement, Urbanisme et Protection de l'Equilibre Urbain, en date du 7 décembre 2018,

CONSIDERANT la nécessité de définir des tarifs,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DIT que les tarifs d'occupation privative du domaine public sont définis comme suit :

- Occupation du domaine public par un engin, une installation de chantier, un bungalow, un dépôt de matériel, ou délimitée par des barrières, des cônes : 3,15 euros/m²/jour durant la première semaine,
- Occupation du domaine public par un engin, une installation de chantier, un bungalow, un dépôt de matériel, ou délimitée par des barrières, des cônes .. : 0,53 euros/m²/jour au-delà de la première semaine,
- Pour une benne : 15 euros le premier jour puis 8 euros par jour suivant,
- Pour une bulle de vente : 315 euros/mois.

DIT que toute occupation temporaire du domaine public est soumise à autorisation préalable par voie d'arrêté municipal du Maire,

DIT que la demande d'autorisation préalable doit être adressée à la Mairie au moins un mois avant la date prévue de l'événement,

DIT que la présente délibération ne remet pas en question les autres tarifs déjà existants sur l'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

